

## Un réseau de bus pour tout le pays pontivyen ?

jeudi 14 octobre 2010



La communauté de commune doit-elle prendre la compétence des transports en commun ? C'est la question qui a été débattue mardi soir par les élus de Pontivy-communauté. Archives Ouest-France

**Mardi soir, les élus de Pontivy-communauté ont écouté les hypothèses présentées par le cabinet Darmon. Si la communauté se charge du transport, que pourrait-elle faire et à quel coût ?**

### Options

Pour le moment, Pontivy-communauté n'a pas la responsabilité du transport collectif. Elle peut, mais n'est pas obligée de s'en charger. Aujourd'hui, les transports scolaires sont gérés par le conseil général. Des élus communautaires chargés de la question de l'aménagement du territoire et du développement durable ont souhaité s'intéresser à la question, convaincus que « le transport est un enjeu de développement économique », a insisté Serge Moëno qui préside la commission.

### Trois esquisses

C'est ce qu'a présenté Olivier Darmon, du cabinet du même nom. L'une propose de créer sept lignes régulières sur toutes les communes de la communauté avec une ligne supplémentaire créée sur le réseau Pondibus. La seconde suggère de créer trois lignes qui se croiseraient à Pontivy et qui se rendraient sur les communes les plus importantes. Le service serait complété par un service de transport à la demande, à bord d'un monospace. Enfin, la dernière esquisse propose de ne fonctionner qu'avec un service à la demande sur la totalité du territoire.

### Quel coût ?

Selon les options, ils varient. Dans le premier cas, à raison d'un aller et retour le matin et un autre l'après-midi, tous les jours sauf les dimanches et jours de fêtes, cela coûterait de 350 000 à 500 000 €. La 2<sup>e</sup> proposition coûterait jusqu'à 2 millions par an. Enfin la dernière, 700 000 à 1 million d'euros.

### Conseil général et taxe

Ce transfert de compétence induirait un soutien du conseil général à hauteur de 65 % du coût. Par ailleurs, le conseil communautaire serait autorisé à prélever une taxe. Le versement transport, c'est son nom, serait réclamé aux entreprises de plus de neuf salariés de Pontivy communauté, au maximum de 0,6 % de la masse salariale.

### Débat

Il a été nourri sur la question de savoir s'il faut ou non prendre cette compétence. « Où se trouve l'étude de marché ? Vous nous présentez un projet sans même connaître la demande des usagers », s'est étonné Michel Houdebine, vice-président. Le même, rejoint par René Jégat, vice-président chargé de la commission économie et emploi, s'est étonné de cette taxe aux entreprises. « C'est encore un coût qui pèsera sur le travail, on touche à la compétitivité de nos entreprises. D'autant que la majorité des salariés ne pourront pas utiliser ce service. »

Progrès et bon sens

Pour les partisans de cette prise de compétence, comme Martine Aulfiat, « C'est aller dans le sens du développement durable. » Serge Moëlo a poursuivi dans ce sens, en rappelant : « Bientôt que le prix du carburant allait contraindre des familles à déménager sans quoi elles n'auront plus les moyens d'aller au travail... » Sur la question de l'étude de marché, Jean-Pierre Le Roch, président de Ponthivy communauté, a remarqué que pour certains services « la question ne se pose pas. Pour ce qui est des attentes des usagers, on sait qu'en tête, on trouve la santé et le transport ».

Delphine LANDAY.